



CODETI® 2010

DIVISION 2

Code de Construction des Canalisations de Transport

En l'absence de Code de construction suffisamment complet répondant convenablement aux exigences réglementaires et suite à de nombreuses demandes des industriels, le Comité de Direction du CODETI a décidé de développer une Division 2 du code destinée aux canalisations de transport.

La présente Division couvre donc l'ensemble des exigences, notamment celles liées à la sécurité, faisant l'objet des différentes réglementations afférant aux produits transportés : eaux, gaz, hydrocarbures, produits chimiques, vapeur ... :

- Canalisations de transport soumises aux exigences des Fascicules 70 & 71 du Cahier des Clauses Techniques Générales (CCGT) des marchés publics de travaux (eaux usées, eaux pluviales et eau de ville),
- Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures ou de produits chimiques soumises aux exigences de la réglementation antérieure à l'Arrêté du 4 août 2006,
- Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures ou de produits chimiques soumises aux exigences de l'Arrêté du 4 août 2006,
- Canalisations de distribution de gaz combustible,

- Canalisations de transport et distribution de chaleur ou de froid soumises à l'arrêté du 06/12/1982 et/ou aux exigences du fascicule 78 du Cahier des Clauses Techniques Générales (CCGT) des marchés publics,

Reflet du consensus entre Constructeurs, Donneurs d'ordre, Organismes d'inspection, Centres techniques, ..., cette nouvelle édition a pour objectif de permettre de construire des canalisations répondant aux exigences réglementaires et les plus économiques possibles tout en assurant le meilleur niveau de sécurité.

Par ailleurs, comme pour les autres Codes développés et édités par le SNCT et afin d'assurer la pérennité de ce document et sa mise à jour régulière, le SNCT réunira régulièrement un Comité de spécialistes pour répondre aux questions des utilisateurs de la présente Division et en préparer les évolutions futures.
